



Votre interlocutrice :
Anna JULLIEN – LD : 04 74 32 77 35
Anna.jullien@adea-formation.com

A l'attention de la Direction,

Bourg en Bresse, le 7 février 2020

Nos réf : AD/AJ - F10451

Objet : Collecte contribution unique à la formation et à l'alternance 2020

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années vous nous faites confiance et nos stagiaires et apprentis vous en remercient.

Depuis le 1er janvier 2019, la taxe d'apprentissage a fusionné avec la contribution à la formation professionnelle pour devenir la « **Contribution Unique à la Formation et à l'Alternance** ».

Cette Contribution Unique à la Formation et à l'Alternance représente 0.68% de votre masse salariale, répartie comme suit :

- 87% de la taxe sont destinés au financement de l'apprentissage réservé à l'OPCO.
- 13% de la taxe sont liés aux dépenses libératoires effectuées par l'entreprise (hors quota).
Versement direct au bénéficiaire de votre choix sans passer par les OPCO.

Dès cette année 2020, vous pouvez donc choisir le centre de formation que vous allez soutenir en lui affectant directement votre versement libératoire.

L'ADEA a diversifié ses secteurs de formation afin d'être au cœur de la demande du bassin d'emploi de Bourg en Bresse, du département de l'Ain et de la région Auvergne Rhône Alpes. Aussi votre contribution est un soutien essentiel pour nous permettre de répondre au mieux aux besoins en termes de maintien et d'évolution des compétences de vos salariés.

En choisissant l'ADEA, vous contribuez ainsi à la formation et à l'insertion professionnelle de près de 1500 stagiaires que nous accueillons chaque année.

Nous comptons sur vous et sur votre engagement aux côtés de l'ADEA.

CONTRIBUTION UNIQUE À LA FORMATION ET À L'ALTERNANCE

0,68 %

de la masse salariale 2019

QUOTA

87 %

de votre taxe versés à
votre OPCO de branche

↓
Bénéficiaires exclusifs : les CFA

**SOLDE DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE**

13 %

de votre taxe versés **en**
direct à l'établissement de
votre choix

↓
ADEA Formation(s) - N° UAI : 0010872T
jusqu'au 31 mai 2020

Vous pourrez nous verser la taxe par virement en précisant impérativement vos coordonnées :

IBAN ADEA : FR76 1780 6004 3000 5064 1800 065
BIC : AGRIFRPP878

Ou par chèque à l'ordre de ADEA Formation(s) « contribution formation 2020 »
12 rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE (SIRET : 779 311 604 00028)

UAI : 0010872 T

Un reçu vous sera adressé pour attester de votre versement.

Avec nos remerciements anticipés, nous restons à votre disposition pour plus de précisions si nécessaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

La Directrice,



Arlette DURUAL